

Expérimenter les certificats d'économie et développer le bio-contrôle

Pour favoriser la réduction de l'utilisation de phytosanitaires par les agriculteurs, des certificats d'économie de produits seront expérimentés chez certains distributeurs prochainement. Les produits de biocontrôle sont également une piste à développer.

« Dans la loi d'avenir, il est prévu le lancement d'une expérimentation auprès de plusieurs distributeurs pour la mise en place des certificats d'économie de produits phytosanitaires, a précisé Emmanuelle Soubeyran, chef du service des actions sanitaires en production primaire au ministère de l'Agriculture. La coopérative ou le négoce agricole aura pour obligation de faire faire des économies de phytos aux agriculteurs sous peine de payer une amende s'il n'atteint pas le nombre de certificats objectif », a-t-elle précisé lors de la table ronde « Quel marché pour le biocontrôle face aux pesticides ? » organisé par l'Association française des journalistes agricoles (Afja) le 3 novembre.

La réduction des phytos peut passer par des mesures de prévention, l'achat d'une désherbeuse, une souscription à des mesures agro-environnementales... mais aussi par les produits de biocontrôle. « L'idée, c'est d'avoir un cercle vertueux qui conduirait les distributeurs à développer leurs autres activités que la vente de phytos », a précisé Emmanuelle Soubeyran.

Biocontrôle : l'ambition de passer à 15 % du marché en 2020

Le marché des produits de biocontrôle représentait, en 2013, 1,6 milliard d'euros dans le monde, 550 millions en Europe et 100 millions en France, soit, dans notre pays, 5 % du marché de la protection des plantes. « Notre ambition est de passer à 15 % du marché de la protection des plantes en 2020, a expliqué Denis Longevialle, secrétaire général d'IBMA (l'Association internationale des fabricants de produits de biocontrôle) ».

« Pour atteindre cet objectif, trois priorités sont fixées :

- la recherche et l'innovation pour développer notamment les produits sur grandes cultures et pour développer toujours de nouvelles solutions en complément ou en substitution des produits chimiques,

- le développement pour se mettre d'accord sur la définition et sur une liste définie de produits,

- la réglementation. Nous devons accompagner la législation qui montre un soutien du biocontrôle. »